La République du Centre, 27 septembre 2019

QUAND LA VILLE REMBOURSAIT UN DÉPLACEMENT DU DÉPUTÉ OLIVIER CARRÉ

QUESTIONS. La note de frais est datée du 28 décembre 2016, facturée 309 euros par l'hôtel Pullman tour Eiffel, à Paris. Une somme remboursée par la Ville et justifiée par une interview matinale dans les locaux parisiens de BFM business, à 9 heures, ce jour-là. Si Olivier Carré était bien à l'antenne ce matin-là, il était invité comme « député du Loiret » et non comme maire d'Orléans, l'animateur le présente comme tel. Il s'exprime assez longuement pendant l'émission, y parle « pression déflationniste » ou « taux négatifs » mais pas d'Orléans, de sa politique ou d'un sujet en rapport avec les collectivités locales. Par ailleurs, cette facture de l'hôtel Pullman, que notre journal s'est procurée mais qui n'a pas été mise en ligne par la Ville, est adressée au député Olivier Carré, à l'adresse de son bureau de l'époque, à l'Assemblée nationale. Or, la Ville d'Orléans n'a pas à rembourser des frais du député. Interrogé sur le sujet, le maire ne se souvenait pas de cette interview, estimant que le thème pouvait « avoir un rapport avec des fonctions locales ».

Il a affirmé que tous les frais de déplacements du maire payés par la Ville ayant été publiés sur le site de la Métropole et que cette facture n'y figurant pas, le doute était permis sur sa véracité. « Il peut y avoir une erreur sur le libellé, on sur le fait qu'elle ait été remboursée, mais ça m'étonnerait. Si Muriel Sauvegrain (*première adjointe, qui contrôlait la plupart des notes de frais, à l'époque*) l'a signée, c'est qu'elle a été validée par l'administration. » Vérification faite, la municipalité a rétropédalé. « Cette facture figurant bien dans le dossier transmis à la presse, atteste par le payeur (*le contrôleur*). Le document n'est en revanche pas disponible à ce stade sur le site de la Métropole, suite à une erreur lors des scans. ■

Orléans → Vivre sa ville

EXCLUSIF ■ **Le parquet d'Orléans s'intéresse aux déplacements du maire, sur la base d'un courrier anonyme**

Olivier Carré visé par une enquête

Une lettre anonyme d'une dizaine de pages relance l'affaire des notes de frais d'Olivier Carré, qui fait désormais l'objet d'une enquête judiciaire.

Florent Baïsset et Alexandre Chartier

Olivier Carré pensait le dossier « clos », mais il continue de le poursuivre. Après la petite tempête déclenchée par l'affaire de ses notes de frais, révélée par *Le Canard enchaîné* en juin, après la mise en place d'un nouveau mode de remboursement des frais des élus orléanais, décidé par une commission spéciale du conseil municipal, c'est la justice qui s'intéresse aux déplacements du maire d'Orléans.

Selon nos informations, une enquête préliminaire a été ouverte, cette semaine, et confiée à la police judiciaire d'Orléans, afin de vérifier les faits de « détournement de fonds publics » allégués dans un courrier anonyme, envoyé au procureur de la République d'Orléans, il y a quelques jours.

Une interview introuvable

Dans ce rapport d'une dizaine de pages, dont une copie a été envoyée à notre journal, l'auteur s'appuie sur les notes de frais publiées sur le site Internet d'Orléans Métropole pour pointer « un certain nombre d'irrégularités », dans l'établissement des ordres de mission, préalables aux déplacements d'Olivier Carré, à Paris, en France et à l'étranger.

Olivier Carré s'est ainsi fait rembourser une nuit à l'hôtel Vendôme, à Paris (pour 334 €), entre le 16 et 17 mai 2017. La raison invoquée pour justifier ce déplacement est une interview matinale sur BFM TV. Le lendemain, peut-on lire sur la note délivrée par la ville d'Orléans.

Or, l'auteur anonyme affirme qu'Olivier Carré n'était pas présent à l'antenne ce matin-là. Interrogé par *Le Bigot*, le maire explique ne plus se souvenir exactement de ce jour précis mais qu'il s'agissait « très probablement de la chaîne BFM Business ». Après visionnage, le maire n'était présent ni sur BFM TV ni sur BFM Business.

COÛTS. L'enquête judiciaire qui démarre repose la question de l'opportunité des déplacements parisiens. PASCAL PROUST

Dans le courrier, l'auteur met plus globalement en cause le manque de contrôle des notes de frais, rendu possible par une délibération votée en mai 2016 et qui donnait davantage de latitude au maire d'Orléans pour réaliser des déplacements dans le cadre de ses fonctions. Sans plafond de dépenses.

Le rapport envoyé au procureur pointe notamment du doigt l'opportunité du vote de cette délibération deux mois seulement après un voyage d'Olivier Carré au Mipim, salon de l'immobilier, à Cannes. À cette occasion, le maire d'Orléans avait séjourné deux nuits dans un hôtel pour un total de 448 € mais n'avait été remboursé que sur la base d'un forfait – le même que celui des fonctionnaires d'État – fixé à 60 € la nuit pour un déplacement en province. Il avait donc dû régler 328 € de sa poche.

L'opportunité de la délibération de 2016

À partir de mai 2016, le conseil municipal autorise le remboursement aux frais réels – donc intégral – sans plafond de dépenses, pour l'ensemble des élus. Une délibération qui mettait également à mal la notion de mandat spécial qui permet normalement au conseil municipal de contrôler la nature des missions réalisées par les élus et leur intérêt pour la commune.

Ce mode de remboursement a été revu l'été dernier.

« On verra les suites de l'enquête judiciaire mais, que je sache, ce n'était pas illégal, se défend le maire d'Orléans. Les éléments de la délibération (de 2016, *ndlr*) ont été actés par la préfecture, validés par le comptable public. Pourquoi est-ce qu'on revient toujours sur le sujet ? Sinon pour essayer de me salir et de m'attaquer dans un contexte électoral. »

L'enquête judiciaire qui démarre repose en tout cas la question de l'opportunité de tous ces déplacements, parisiens notamment (d'un coût moyen de 318 € par nuitée). Pour assister aux réunions de l'association France urbaine, par exemple. Rendait-il alors compte de ses missions ?

« Quand je vais à l'Argonne, je ne fais pas de compte rendu en conseil municipal ! Sinon, on passe notre temps à ça. À partir du moment où il y a une association à laquelle participent les grandes villes, il faut que je sois là pour défendre Orléans. Ça fait partie du job. Ça fait 25 ans que c'est comme ça. Jean-Pierre Sueur, Serge Grouard (maires entre 1989 et 2015) ont été ministre ou député quand ils étaient maire, ce qui fait que leurs frais – comme moi quand j'étais député – ont été payés sur d'autres postes ». ■

Phoca PDF